

Revenu comparable

Dernière mise à jour : 04 décembre 2023

Cette fiche aborde le revenu comparable en Wallonie. Ce dernier est défini comme le salaire brut moyen des travailleurs non agricoles. Il permet une comparaison du revenu des agriculteurs à celui de la population active dans les autres secteurs marchands de l'économie d'une même région.

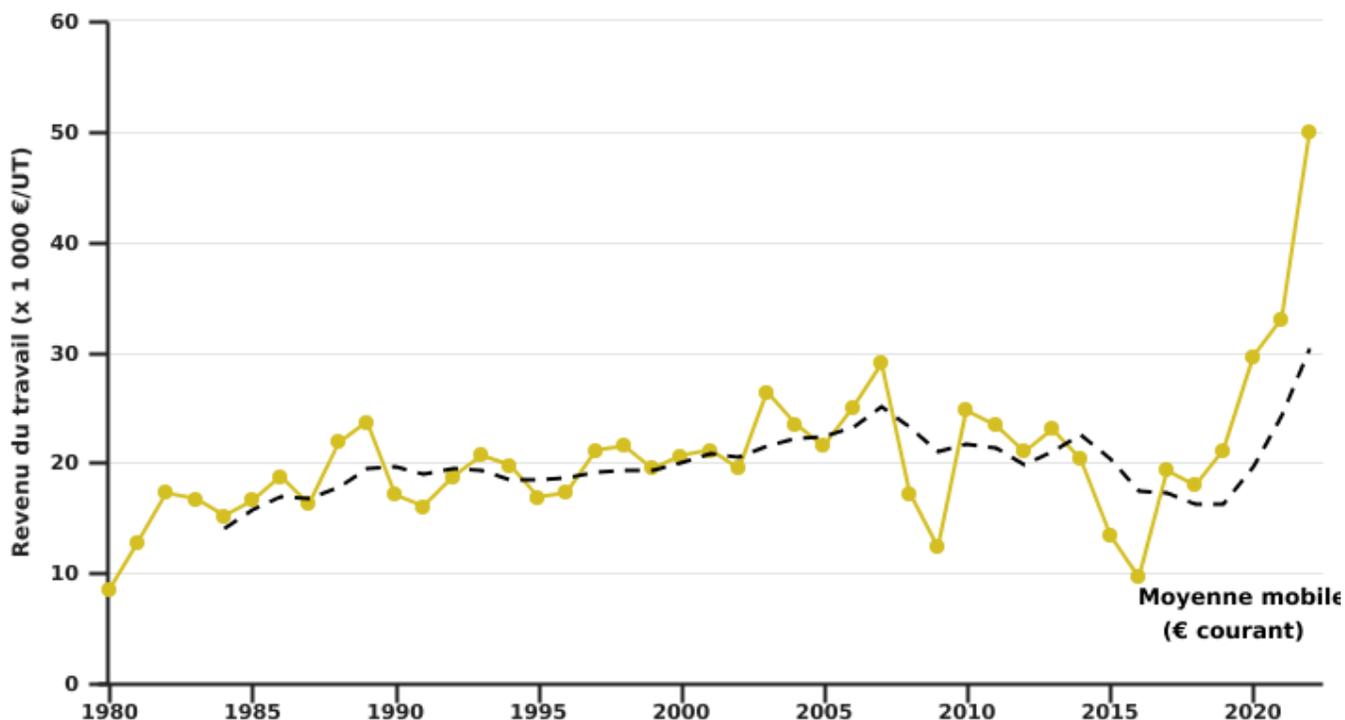
En 2022, le revenu du travail en agriculture par unité de travail est équivalent à 96 % du revenu comparable. Un tel rapport n'a plus été observé depuis les années 90.

Après une décennie de baisse, le revenu du travail est en augmentation pour la troisième année consécutive

En 2022, le revenu du travail par unité de travail [RT/UT] est de 50 040 €, en hausse de 51 % par rapport à 2021, année déjà exceptionnelle. La moyenne mobile montre pour la troisième année consécutive une tendance à la hausse. Cette moyenne représente le revenu moyen calculé sur 5 ans et recalculé chaque année. Son utilisation permet d'observer l'évolution globale en amortissant l'effet de fluctuations conjoncturelles.

Le RT/UT (en € courant) oscille entre 15 000 et 25 000 €/UT de 1981 à 2007 avec une tendance générale, représentée par la moyenne mobile, à la hausse. Cependant, on observe une rupture dans cette évolution à partir de 2008. Le revenu du travail chute drastiquement cette année-là ce qui entraîne une moyenne mobile descendante qui s'est, en 2020, inversée. Pour rappel, l'année 2008 a été marquée par la baisse des prix des céréales, du lait et la hausse des coûts de production impliquant une forte chute des revenus. Par ailleurs, 2016 restera une année noire pour les agriculteurs, suite à différents facteurs tels que les crises du lait, prix faible de la viande, récolte de blé catastrophique... toutes les conditions étaient là pour expliquer à la fois la chute des productions et la baisse des prix.

Evolution du revenu du travail par unité de travail (en € courant)



EAW_source : DAEA

© SPW - 2023

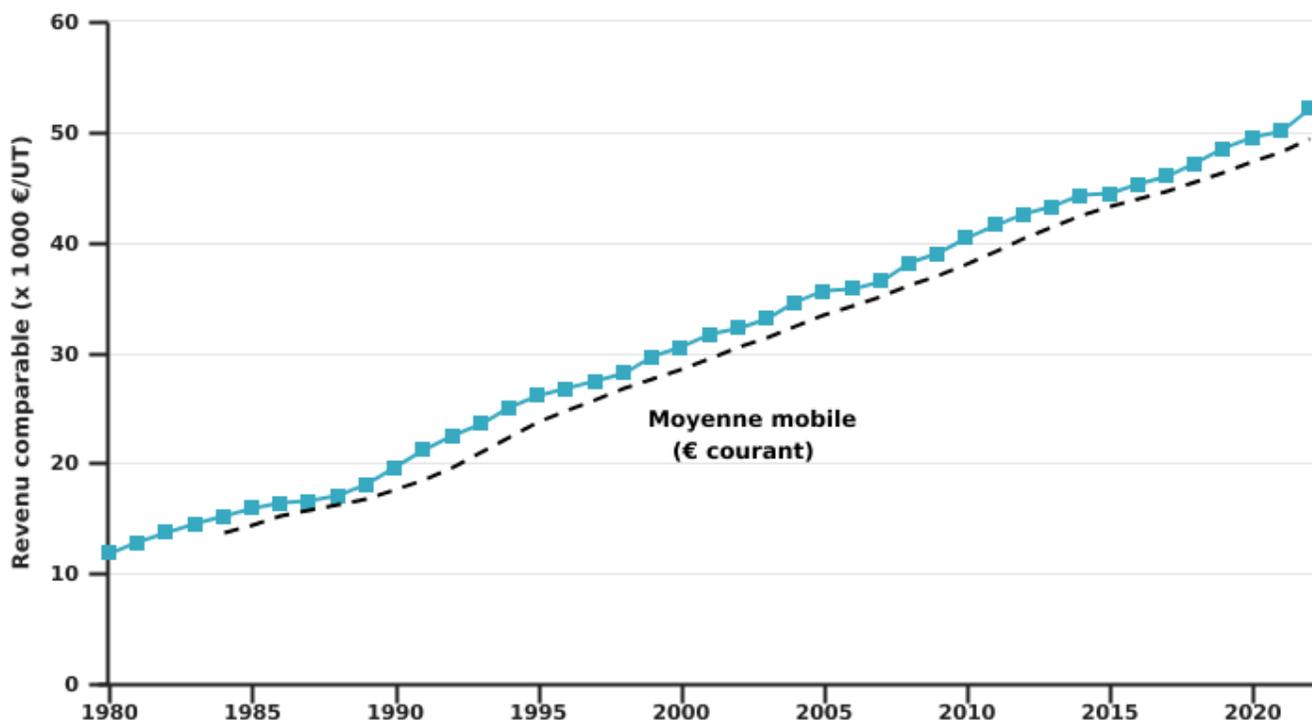
Les décisions européennes, en matière de politique agricole et, spécialement, en matière de prix des productions agricoles, ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution des revenus en Wallonie. En effet, la politique de prix a été relativement favorable jusqu'en 1984 (prix en hausse et garantis). Avec la réforme du début des années 90, la politique des prix a été revue et s'est trouvée moins favorable pour les agriculteurs (prix en baisse et pertes compensées partiellement). À partir de 2003, le découplage des aides européennes agricoles a soumis davantage l'agriculture aux fluctuations du marché, expliquant les fortes variations observées.

Le revenu comparable augmente d'année en année

Le revenu comparable correspond au salaire brut moyen des travailleurs non agricoles belges, 13^{ème} mois et pécule de vacances compris. Ce revenu est influencé notamment par le système d'indexation et le type d'emplois. Ce revenu est une moyenne et cache cependant une grande variété de situations.

Il est estimé en 2022 à 52 000 €/UT. Depuis de nombreuses années, le revenu des personnes travaillant à temps plein augmente en Belgique, en moyenne de 2 % par an, dans les secteurs hors agriculture. En 2022, année exceptionnelle, cinq sauts d'index ont été observés, impliquant une augmentation du salaire net d'environ 4 %.

Evolution du revenu comparable par unité de travail (en € courant)



EAW_source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

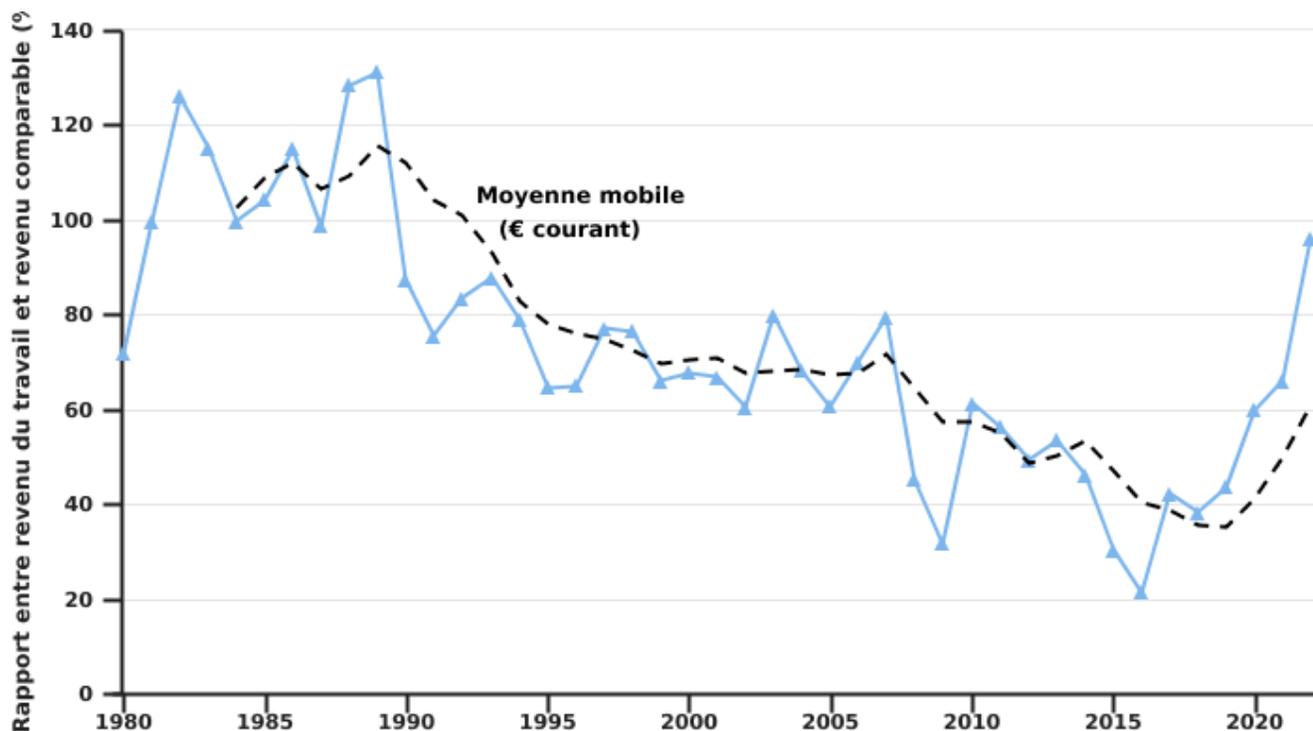
Le revenu du travail en agriculture représente 96 % du revenu d'un travailleur non agricole en 2022 ; un tel écart n'avait plus été observé depuis les années 90

En Belgique, la loi du 29 mars 1963 a pour but de promouvoir la rentabilité de l'agriculture et son équivalence avec les autres secteurs de l'économie. A cette fin, on compare le revenu du travail agricole au revenu moyen obtenu dans les autres secteurs.

En 2022, le revenu du travail en agriculture par unité de travail s'élève à 96 % du revenu comparable. Bien que ces chiffres soient des moyennes, il est clair que l'écart entre les revenus du monde agricole et des autres secteurs s'est fortement atténué, on pourrait presque les considérer équivalents.

Un rapport supérieur à 100 % reflète un meilleur revenu en agriculture que dans les autres secteurs, une telle situation n'a plus été observée depuis 1990. En effet, depuis cette époque, l'augmentation sensible du revenu observée dans les secteurs non agricoles n'a pas été suivie en agriculture et le rapport entre les deux revenus a donc diminué fortement. Les années 2020 et 2021 étaient déjà prometteuses, mais 2022 a été particulièrement bonne, permettant d'améliorer le rapport des revenus et d'ainsi récupérer le rapport observé dans les années 1990.

Evolution du rapport entre le revenu du travail et le revenu comparable.



EAW_sources : DAEA - SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

En savoir plus ?

Source :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel) – Salaire mensuel brut moyen

Fiche :

- [Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne](#)

